



Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du mercredi 2 octobre 2024

Représentant-es CGT-EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Personne ne l'attendait plus, mais le gouvernement nouveau est arrivé... avec son lot de ministres pour plaire aux plus réactionnaires...

C'est donc Anne Genetet qui hérite du portefeuille du ministère de l'Éducation nationale. Issue des rangs de Renaissance, cette députée, plutôt connue pour les questions de Défense n'est pas experte des questions d'Éducation. Ce manque d'expertise est de toute évidence un très mauvais signal envoyé aux personnels de l'Éducation qui sont lassés de tenir le système à bout de bras. Pour eux, les problématiques et enjeux sont nombreux : une crise d'attractivité qu'il va falloir résoudre rapidement car elle conduit d'ores et déjà à de graves problèmes de recrutement de personnels aux concours, des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, une perte de sens avec des réformes qui se sont succédées à un rythme effréné et des exigences de revalorisations salariales auxquelles il faudra répondre autrement que par des primes ou dispositifs type Pacte qui sont discriminants.

La nomination d'Anne Genetet semble signifier la volonté de maintenir coûte que coûte la politique de Gabriel Attal, pourtant rejetée par l'écrasante majorité des personnels.

Que dire, par ailleurs, de l'existence même d'un ministère délégué à l'enseignement professionnel et à la réussite scolaire, incarné par Alexandre Portier, un ardent défenseur de l'enseignement privé, qui déclarait en 2022 « *ne nous racontons pas d'histoire : le niveau des élèves baisse parce que celui des enseignants baisse* » ? Que cache cet intitulé alors que la réussite scolaire est le cœur même de la mission d'un-e ministre de l'Éducation nationale ? Et pourquoi isoler la voie professionnelle qui, pourtant, fait partie pleinement de l'Éducation nationale ?

La CGT Enseignement privé continuera de porter les exigences des personnels et rappelle ses revendications :

- L'abrogation des réformes du lycée, du lycée professionnel et « choc des savoirs »
- L'abrogation du Pacte et des rémunérations au mérite
- Une augmentation des salaires pour toutes et tous sans contrepartie via une hausse de la valeur du point d'indice
- L'abrogation de la réforme des retraites

- La défense des services publics
- La transformation de la société vers plus de justice sociale et écologique
- et plus spécifiquement dans l'enseignement privé, le respect du Code de l'Éducation lorsque celui-ci n'est pas strictement appliqué dans les établissements privés sous contrat d'association.

Nous vous remercions de votre écoute.